

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF  
SÉANCE DU 13 JUILLET 2000  
TENUE À MONTRÉAL  
À 11 H 30  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE LA  
MINISTRE D'ÉTAT À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX  
MADAME PAULINE MAROIS**

---

**Membres du Conseil exécutif présents :**

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Arseneau, Maxime</b>  | Ministre délégué au Tourisme<br>Ministre responsable de la région de la<br>Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine                                                                                                                                                       |
| <b>Boisclair, André</b>  | Ministre de la Solidarité sociale                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Brassard, Jacques</b> | Ministre des Ressources naturelles<br>Leader parlementaire du gouvernement<br>Ministre responsable de la Réforme parlementaire<br>Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean<br>Ministre responsable de la région de la Côte-Nord            |
| <b>Léger, Nicole</b>     | Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Marois, Pauline</b>   | Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux<br>Ministre de la Santé et des Services sociaux<br>Ministre de la Famille et de l'Enfance<br>Présidente du Comité ministériel du développement social<br>Ministre responsable de la région de la Montérégie |
| <b>Rochon, Jean</b>      | Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie                                                                                                                                                                                                   |

**CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES  
MINISTRES DE LA SANTÉ (RÉF. : 2000-1996)**

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet un mémoire portant sur la participation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé – Ottawa, les 19 et 20 juillet 2000. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui doit se tenir à Ottawa, les 19 et 20 juillet 2000.

**Décision numéro : 2000-212****Le Conseil des ministres décide :**

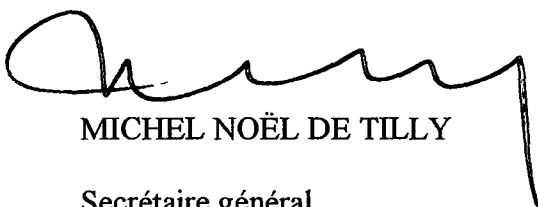
à la suite du mémoire soumis par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et portant sur la participation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé – Ottawa, les 19 et 20 juillet 2000 (réf. : 2000-1996),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui doit se tenir à Ottawa, les 19 et 20 juillet 2000, soit le suivant :

- A. rappeler que le Québec considère toujours valide la position sur laquelle les premiers ministres ont fait consensus le 5 juin dernier,
- B. réitérer qu'un engagement public formel du gouvernement fédéral quant à la restauration du transfert canadien en matière de santé et de services sociaux, accompagnée d'un mécanisme d'indexation, est une condition sine qua non à toute discussion ultérieure sur l'avenir du système de santé,
- C. obtenir toute l'information disponible sur toute proposition que pourrait mettre de l'avant le ministre fédéral et éviter de s'engager dans quelque forme de négociation que ce soit,
- D. s'assurer que le communiqué de presse conjoint qui pourrait être émis au terme de la conférence fasse état des positions du gouvernement du Québec et, advenant un désaccord sur son libellé, s'assurer de l'émission d'un communiqué de presse propre au gouvernement du Québec qui fasse état de ses positions;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui se tiendra à Ottawa, les 19 et 20 juillet 2000.

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 11 H 45**



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général  
du Conseil exécutif